

<https://www.fenvac.org/proces-delire-ou-reel-projet-13>



**PROCES : « DELIRE » OU
REEL PROJET ? 13 MILITANTS
D'ULTRADROITE JUGES
POUR AVOIR ENVISAGE DE
TUER EMMANUEL MACRON**

Publication dans le journal "Le Monde" le 17 Janvier 2022

- Revue de presse -

Copyright © FENVAC - Tous droits réservés

PROCÈS Onze hommes et deux femmes, soupçonnés d'avoir envisagé de tuer Emmanuel Macron en 2018, comparaissent devant le tribunal correctionnel à partir de ce mardi. Tous sont proches de l'ultra-droite.

- Onze hommes et deux femmes sont jugés devant le tribunal correctionnel de Paris, soupçonnés d'avoir envisagé de tuer Emmanuel Macron en 2018.
- Au fil des investigations, leur projet s'est avéré moins avancé que ce qu'imaginaient les enquêteurs.
- Ils encourent jusqu'à dix ans de prison.

Ambitionnaient-ils réellement de tuer Emmanuel Macron, en novembre 2018, alors que celui-ci se trouvait dans l'est de la France pour les commémorations du centenaire de l'armistice ? Ou d'assassiner le maire de La Mure, petite commune en périphérie de Grenoble, parce que ce dernier s'était dit favorable à l'accueil de migrants ? S'agissait-il de paroles en l'air lorsqu'ils évoquaient le fait de vouloir brûler des mosquées, assassiner des migrants ou enlever des députés et des « riches » pour obtenir de l'argent ? C'est à toutes ces questions que devra répondre le tribunal correctionnel de Paris à partir de ce mardi et lors des trois semaines à venir : onze hommes et deux femmes, tous proches de la mouvance d'ultra-droite, notamment d'un groupe surnommé les « Barjols », sont jugés pour le délit d'association de malfaiteurs en vue de la préparation d'actes de terrorisme.

L'affaire démarre à l'automne 2021 lorsque la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI) reçoit un « renseignement » : un certain Jean-Pierre Bouyer projeterait une action violente contre le président de la République. Immédiatement placé sur écoute, l'homme alors âgé de 66 ans, qui fut tour à tour mécanicien, gérant d'un garage puis d'une exploitation forestière au Gabon, ne cache, en effet, pas à ses interlocuteurs son intention de commettre une action violente. « Tu sais, moi, appuyer sur la détente, je le fais, ça ne me dérange pas », confie-t-il à une de ses contacts. A cette dernière, il explique qu'il est sur le point de partir dans l'est de la France avec des amis « faire quelque chose ». « Au bout d'un moment, t'es obligé », insiste-t-il, mystérieux, lui précise qu'il part « s'équiper » mais que « tout est prêt ».

Stages survivalistes et paramilitaires

Le départ vers la Moselle se fera le 5 novembre. Le président de la République, lui, est arrivé la veille dans la région, point de départ de son « itinérance mémorielle », cent ans après la Grande Guerre. Cette concordance des calendriers inquiète particulièrement les enquêteurs. D'autant que Jean-Pierre Bouyer a fait la route depuis l'Isère avec un homme de 26 ans qu'il présente comme son « bras droit » pour rejoindre deux autres hommes. Tous se sont connus dans le cadre des Barjols, un groupuscule d'ultra-droite, complotiste né sur Facebook à la fin de l'année 2016.

A la fin de l'été 2018, le groupe se transforme en association. Pour y adhérer, les membres doivent remplir un bulletin dans lequel ils renseignent notamment leurs connaissances militaires ou survivalistes. Surtout, plusieurs rassemblements sont organisés pour affiner la préparation physique des membres, faire des entraînements de tir, des cours de boxe. Lors d'une de ces réunions, en septembre 2018, plusieurs membres se filment, cagoulés, en train de brûler un drapeau européen avant de demander la démission de l'exécutif. De ce groupe, Jean-Pierre Bouyer a un temps été le numéro 2 avant de prendre ses distances, déplorant l'immobilisme de ses membres. « J'en ai plein le cul des mecs, dès que tu leur demandes de faire quelque chose, ils chient dans le froc », lâche-t-il au téléphone.

« De toute façon, nous n'étions pas prêts »

Le 6 novembre, convaincu d'une « menace imminente », les policiers décident donc de mener des interpellations.

Mais au fil des investigations, le « projet d'attentat » s'avère bien plus balbutiant que ce à quoi s'attendaient les enquêteurs. Si la plupart ont reconnu en garde à vue avoir déjà parlé de tuer Emmanuel Macron, ils assurent qu'il s'agissait avant tout d'un « délire », de paroles en l'air. « De toute façon, nous n'étions pas prêts », insiste Jean-Pierre Bouyer.

Au cours de l'instruction, il a rejeté la faute sur un de ses co-prévenus, Mickaël Iber. Selon ses dires, ce dernier projetait de l'attirer vers lui lors d'un bain de foule pour « lui trancher la gorge » ou lui « donner un coup de couteau ». Il reconnaît cependant lui avoir suggéré d'utiliser un couteau en céramique pour échapper au détecteur de métaux. Faux, rétorque Mickaël Iber : s'il avoue avoir cherché des armes, il assure que le projet était celui de son acolyte. Il jure que son projet à lui était de bloquer le pays. Dix jours après son interpellation aura lieu le premier jour de blocage des gilets jaunes. Au terme de l'enquête, le parquet a finalement écarté le renvoi devant une cour d'assises en raison notamment du caractère embryonnaire du « projet ». Les prévenus risquent néanmoins jusqu'à 10 ans de prison.

Article rédigé par Caroline Politi et publié par le site 20minutes.fr